NATIONS
UNIES

E

Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/ECE/1330
7 février 1996

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session
(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

COMMEMORATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Note du Secrétaire exécutif

1. La présente note rassemble un ensemble de suggestions qui feront l'objet de consultations sur la base desquelles un rapport oral complémentaire sera présenté lors de la cinquante-et-unième session. Elle passe en revue les grandes orientations qui marqueront ou pourraient marquer le futur de la Commission Economique pour l'Europe, les éléments du bilan et l'organisation de la cinquante-deuxième session elle-même.

LES GRANDES ORIENTATIONS

2. L'élément le plus important sera à l'évidence l'adoption par les pays membres de la "Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe", tel qu'il en a été décidé lors de la cinquantième session, (décision A (50)). La préparation de cette déclaration est d'ores et déjà bien engagée avec la décision 1 (1995-S) d'établir un Groupe de travail ad-hoc pour définir les directions stratégiques des activités futures de la Commission et l'envoi de questionnaires aux bureaux des principaux organes subsidiaires et aux pays membres de la Commission.

3. En reconnaissance des relations nombreuses et diverses entre la Commission et le secteur privé et de manière à les rendre plus organisées et efficaces, le cinquantième anniversaire pourrait être l'occasion d'établir des relations plus systématiques et transparentes avec le monde des entreprises. Un document informel rassemblant l'ensemble des activités de la

GE.96-20344

CEE impliquant des représentants des entreprises a été préparé et pourrait servir de base à une réflexion sur le sujet. En outre, la table-ronde sur la "Coopération et le Développement industriel durable", qui se tiendra au cours de la cinquante-et-unième session, pourrait apporter des éléments utiles.

4. Progressivement, le secrétariat explore et utilise les moyens considérables ouverts par l'interconnection des réseaux informatiques. Des progrès décisifs ont été faits en 1995 et de plus importants encore sont attendus en 1996. Ils permettent un travail de meilleur qualité et plus efficace. Ils permettent, aussi, des changements décisifs dans la diffusion des travaux de la Commission et de tous ses organes subsidiaires. Le nombre des utilisateurs potentiels de ses analyses, de ses conventions et de ses standards qui pourront accéder directement aux textes de base sera multiplié. Ils permettent, également, plus d'interaction entre producteurs et clients. Le cinquantième anniversaire pourrait être l'occasion de lancer formellement de nouvelles procédures de communication entre secrétariat, gouvernements et entreprises ou universités utilisatrices des travaux de la Commission.

LE BILAN

5. Conformément à la décision E (49) qui incluait dans le programme de travail de la CEE les paragraphes 5 à 8 de la note E/ECE/1289, le secrétariat va préparer une ouvrage illustrant les principales contributions de la Commission en faveur des peuples et des gouvernements de la région. Cet ouvrage sera réalisé par de jeunes stagiaires et des étudiants d'une part, et par des anciens de la CEE d'autre part. Les anciens du secrétariat ou des participants aux réunions de la CEE ayant joué un rôle notable seront invités personnellement à écrire un article. Un concours sera ouvert pour les stagiaires et les étudiants et un jury sélectionnera les meilleures oeuvres. Les lauréats pourraient être invités à la cinquante-deuxième session. Bien que cet ouvrage soit consacré au bilan, il sera demandé à chaque auteur d'ouvrir une perspective d'avenir dans le domaine qu'il aura traité.

6. Ce concours pourrait être le point de départ d'un concours annuel de la meilleure thèse sur un sujet intéressant l'Europe, sujet qui serait décidé chaque année par la Commission.

L'ORGANISATION DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

7. Il est proposé que l'ensemble des activités relatives au cinquantième anniversaire trouvent leur aboutissement lors de la cinquante-deuxième session qui doit dès lors revêtir une solennité particulière. Les gouvernements pourraient considérer les propositions suivantes.

- La session serait limitée à une semaine divisée en deux parties. Les deux premiers jours seraient à haut niveau centrés sur les perspectives de la Commission et des pays de la région. Le reste de la semaine serait consacré aux affaires courantes. Le premier jour pourrait être réservé à des réflexions sur les perspectives économiques des pays et de la région, ainsi que sur les coopérations à développer pour assurer des relations harmonieuses. La matinée du deuxième jour serait consacrée aux déclarations sur le rôle de la Commission et se concluerait par l'adoption formelle de la "Déclaration sur

le renforcement de la coopération économique en Europe". La table-ronde sur les réalisations et les perspectives de la Commission se tiendrait l'après-midi et se concluerait par la remise d'un prix aux étudiants ou stagiaires auteurs des meilleurs articles sur la CEE.

- L'engagement des pays sur le futur de la Commission doit être marqué par une participation à haut-niveau, notamment les deux premiers jours. Il est hautement souhaitable que le Secrétaire Général des Nations Unies et les Ministres responsables des pays membres soient présents pour la matinée du deuxième jour. Des invitations seront également adressées aux Présidents, Secrétaires Généraux ou Directeurs des organisations et institutions avec lesquelles la Commission coopère en Europe. Ceux-ci pourraient être invités à participer au débat du premier jour sur les perspectives économiques et la coopération en Europe et à l'adoption de la Déclaration le deuxième jour.

- L'expérience montre que le niveau de participation est plus élevé et l'impact d'une réunion plus grand si celle-ci se tient hors du quartier-général. Il serait souhaitable d'explorer rapidement cette possibilité et de fixer les dates de la cinquante-deuxième session en conséquence, étant entendu qu'il serait préférable qu'elle se tienne en avril ou, éventuellement, mai.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

8. Le secrétariat a déjà prié l'Administration postale des Nations Unies de préparer l'émission d'un timbre commémoratif. Le premier jour d'émission pourrait être fixé au jour d'adoption de la "Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe".

9. A l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, une exposition a été préparée qui montrait les contributions de la CEE à la vie quotidienne des hommes et des entreprises en Europe. Cette exposition pourrait être étendue et informer également sur l'impact des travaux de la CEE sur les pays non membres. Elle pourrait être utilisée par la suite pour mieux faire connaître la CEE, à l'occasion de séminaires ou conférences organisés au sein ou au dehors des Nations Unies.

10. La Commission peut souhaiter inviter le Secrétaire Exécutif à examiner avec les gouvernements la possibilité de faire cadeau aux Nations Unies d'une oeuvre d'art commémorant le cinquantième anniversaire de la CEE, de même que celle de contributions spéciales qui pourraient servir à financer certaines activités relatives au jubilé comme l'exposition, l'organisation du concours pour les étudiants et stagiaires mentionné plus haut et le prix pour les lauréats du cinquantième anniversaire, voire pour récompenser la meilleure thèse si l'idée avancée ci-dessus était retenue.